

La Nation

Journal vaudois

JAA. 1000 Lausanne 1

Bimensuel hors partis fondé en 1931, publié par la Ligue vaudoise
Le numéro: Fr. 3,50 Abonnement annuel: Fr. 77.-
Apprentis, étudiants: Fr. 33.-



Histoire sans fin

La consommation régulière de n'importe quelle drogue engendre un besoin physique et psychique de consommer. Ce besoin dégénère pour certains en nécessité. La drogue réduit la part de liberté et de volonté dans les actes du toxicomane. Elle diminue ses facultés de concentration et d'action. Elle déforme sa perception de la réalité en lui inspirant en toute chose un jugement fondé sur ses intérêts immédiats. Elle émousse son âme, vide ses muscles, fragilise ses os, vieillit sa peau.

Ces effets sont les mêmes chez tous les toxicomanes, mais du point de vue de leur réhabilitation, chaque cas est unique. Chaque toxicomane doit être traité pour lui-même et pas simplement comme une partie d'un phénomène social. Il s'agit à chaque fois d'un destin personnel à reprendre en main, ce qui signifie notamment que rien ne peut se faire sans un minimum de volonté du toxicomane. On ne peut vouloir à sa place. On peut juste lui offrir le cadre de respect, pour sa personne, et de rigueur, pour ses faiblesses, qui l'aidera à entretenir cette première étincelle de volonté, signe infime d'une liberté recouvrée. Et pour ceux qui l'accompagnent, l'effort n'est pas moins grand, car, outre une présence attentive et durable, ils doivent accepter la perspective des rechutes, avec leur lot de déni, de mensonges et de manipulations.

La prévention, qui fait partie de l'éducation familiale et scolaire, ainsi que la répression, qui est l'affaire du législateur, de la police et des tribunaux, complètent la prise en charge thérapeutique du drogué. On parle de la «politique des trois piliers».

Il faut être conscient que seul un petit nombre de personnes auront le cran de se soumettre à une thérapie visant l'abstinence et qu'une partie seulement de celles-ci iront jusqu'au bout. Doit-on pour autant parler d'échec? Etant donné

l'efficacité mortelle de la drogue et la fragilité de ceux qui la consomment, il faut plutôt considérer que chaque personne qui s'en sort est une réussite inespérée.

Ce n'est pas l'avis de ceux qui, malgré l'existence avérée des trois piliers, dénoncent «l'échec de la politique répressive». C'est évidemment plus facile, si l'on veut démontrer l'«échec», de recourir à ce qualificatif dévalorisant et de passer sous silence les efforts de prévention et de réhabilitation.

Cela dit, notre politique est-elle vraiment aussi répressive qu'ils le prétendent? Le politicien est tiraillé entre l'électeur ordinaire, qui veut de l'ordre et de la propreté dans les rues, et la pensée dominante, qui juge que chaque individu est libre de faire ce qui lui plaît. Aussi réprime-t-il sans réprimer, oscillant entre les actions spectaculaires de répression et le laxisme de croisière. Or, la répression n'a de sens et d'efficacité que si elle est constante et lisible par tous, y compris le délinquant. Là se trouve l'«échec» de la répression.

Nos politiciens ne sont pas seuls en cause. Si l'on prend quelque distance, en effet, on constate que, tous les deux ou trois ans, les médias reviennent à la charge. En général, ils donnent la parole à un expert «bardé de diplômes» qui constate, sur le ton de celui qui a redécouvert l'Amérique (du Sud), l'échec du «tout-répressif». Il donne des chiffres terrifiants, puis énumère des propositions, que la presse qualifie mécaniquement de «novatrices». Ce discours triennal ne change jamais... et ne vient jamais seul. En même temps, en effet, on donnera un large écho à une manifestation de commerçants, par hypothèse ceux de la place du Tunnel, qui exigent que les pouvoirs publics interviennent pour éradiquer une «scène ouverte» de la drogue. Puis, les autorités d'une grande commune ou d'un canton annonceront qu'il importe aujourd'hui de dépasser

une approche purement répressive de la toxicomanie.

En arrière-fond, on sent la patte de l'un ou l'autre groupe de pression international prônant d'une part le contrôle de la production et de la distribution de la drogue par un organisme centralisé sur le plan mondial, et d'autre part la libéralisation complète de la consommation. Ainsi de la *Global commission on drug policy*, qui fait semblant d'être un organisme onusien, constituée par de nouveaux milliardaires et d'anciens politiciens, parmi lesquels Richard Branson, Kofi Annan, quelques présidents retraités de l'un ou l'autre Etat de l'Amérique latine ainsi que Mme Ruth Dreifuss, qui sort occasionnellement de sa boîte pour prêcher la bonne nouvelle. C'est cette collusion de technocratie internationale, de fortune anonyme et d'idéologie libertaire qui détermine les grandes lignes de la manœuvre.

Une des propositions «novatrices» les plus anciennes est la création d'un local d'injection officiel dans lequel le toxicomane pourrait consommer son poison dans de bonnes conditions sanitaires. On appelle ça la politique de «réduction des risques» ou encore le «quatrième pilier». La Municipalité de Lausanne propose au Conseil communal de créer un tel local, nommé pour l'occasion «Espace de consommation sécurisé» (ECS). Le 8 juillet 2007, les Lausannois avaient déjà refusé une proposition semblable. Les arguments à l'appui de leur refus sont tout aussi pertinents qu'à l'époque.

Le fait que les pouvoirs publics organisent eux-mêmes un endroit où l'on peut consommer légalement des produits illégaux n'est juridiquement et moralement pas acceptable. Et quand les auteurs du préavis N° 2016/41 rédigé à l'appui du projet lausannois prétendent que le local ne sera pas une zone de non-droit sous prétexte qu'il fera l'objet d'une convention particulière avec la police, ils se moquent du monde. Le droit est un, et les pouvoirs publics ne sauraient être des deux côtés de la barrière. Comment pourront-ils conduire une vraie répression du commerce de la drogue à partir d'une position aussi contradictoire?

L'«Espace de consommation sécurisé» attirera les *dealers*, toujours à la recherche de nouveaux clients. Ils viendront de loin, des autres cantons, voire des pays voisins. Contrairement à ce qu'on espère ou veut nous faire croire, il y aura pas mal de trafic, dans tous les sens du terme, autour du local. Et dès qu'il y aura des bouchons devant la porte dudit local, les toxicomanes iront consommer dans les immeubles avoisinants. On prétend éviter les nuisances alors qu'elles se concentreront aux alentours du local, les consommateurs abandonnant sur le terrain leurs déchets ordinaires, serin-

gues, mouchoirs et pansements. Alors, on construira des palissades tout autour pour éviter qu'on puisse parler d'une «scène ouverte».

Le *shootoir* symbolise l'échec d'une société qui se contente d'une thérapeutique palliative et abandonne le toxicomane à sa dépendance.

L'idée de *shootoir* repose sur une triple fiction. La première est que le toxicomane est un individu raisonnant comme vous et moi en ce qui concerne les questions sanitaires et d'hygiène. En fait, dès qu'il sera sorti du local, il redeviendra «libre» de consommer des produits frelatés et de se piquer avec des aiguilles souillées, avec tous les risques que cela comporte. La seconde fiction est que la consommation sanitaire remplacera la consommation sauvage, alors qu'elle s'y ajoutera, au moins partiellement. La troisième fiction est que la proposition de la Municipalité va déboucher sur un système stable et définitif. C'est la plus dangereuse, car elle est de nature à convaincre les bourgeois de gauche et de droite qu'on va faire une fin en matière de drogue et qu'on arrêtera de leur casser les oreilles avec ça. Le bourgeois prise son confort par dessus tout.

Le préavis affirme que «l'ECS lausannois ne proposera ni traitement de substitution ni prescription médicale d'héroïne». Il est possible que la Municipalité y croie, en quoi elle ne se montre pas très «visionnaire», pour utiliser un terme que les politiciens affectionnent. Nous croyons qu'elle ne fait que participer à un mécanisme infernal et que son projet s'inscrit dans une perspective évolutive qui est celle de la banalisation de la drogue. On commence par organiser l'échange de seringues, pour éviter d'en trouver des sales dans tous les coins. Ensuite, on distribue des seringues par paquets. Puis on installe des automates à seringues. On met sur pied un laboratoire ambulancier de drogues, histoire d'assurer la qualité des produits consommés dans les boîtes de nuit. En parallèle, on étrangle financièrement les institutions qui prônent l'abstinence, de façon à les contraindre à abaisser leur seuil d'exigences.

Dans cinq ans, la Municipalité de Lausanne nous expliquera que ce n'est pas assez d'offrir un espace à la consommation, qu'il faut être proactif et passer à la distribution contrôlée d'héroïne parce qu'on vend trop de cochonneries dans les rues, que le mieux serait d'ailleurs de libéraliser la consommation, bien entendu sous le contrôle de l'Etat, et en particulier du fisc, etc.

Nous croyons savoir qu'un référendum communal se prépare. Nous le soutiendrons.

Olivier Delacrétaz

Deuils

Nos amis et collaborateurs, Claire-Marie Schertz-Lomenech et Jean-François Pasche ont eu la tristesse de perdre leur grand-maman, Mme Sheila Pasche-Scott, enlevée à l'affection des siens à l'âge de 94 ans. Nous leur présentons, ainsi qu'à leur famille, nos condoléances.

A presque cent ans, le pasteur Robert Gesseney nous a quittés le 14 juin. C'était un homme chaleureux et d'une intelligence subtile et communicative. Il y a quelques années, il avait été saisi par la provocation célèbre de Stravinsky: «Je considère la musique, par son essence, impuissante à exprimer quoi que

ce soit.» Soutenue par une vaste érudition musicale, sa réflexion l'avait mené sur des terrains inattendus. C'était un homme capable de remettre en question des données qui lui semblaient acquises, et de changer d'avis à plus de nonante ans. Les notes accumulées au fil des ans finirent par constituer la matière d'un ouvrage de plus de trois cents pages, *Musique, que nous veux-tu?*

Robert Gesseney était un ami très proche de notre mouvement. Nous adressons à sa famille l'expression de notre sympathie.

Rédaction

Pierre Boutang, philosophe monarchiste

Stéphane Giocanti n'est pas inconnu de nos lecteurs. *La Nation* (2 et 16 mars 2007) leur avait déjà servi un abondant aperçu de son fameux bouquin, à la fois élogieux et objectivement impitoyable, consacré à Charles Maurras. C'est aujourd'hui la haute figure de Pierre Boutang qu'il nous présente : une biographie alerte, vivante, précise, qui se lit d'une traite¹.

Qui était Pierre Boutang ? Un royaliste, un gaulliste ? Un homme de gauche, un mitterrandiste ?

Et qui parmi nos jeunes lecteurs, et même les moins jeunes, a lu son *Ontologie du secret*, chef-d'œuvre de métaphysique qui fut aussi la thèse universitaire qu'il finira par défendre à 56 ans ?

Il a d'abord été un extraordinaire lecteur. Dès son enfance, non seulement il avale mais il enregistre toute la poésie qui passe à sa portée, Verlaine et Lamartine en particulier ; il n'a pas besoin d'apprendre « par cœur » : il a douze ou treize ans quand son maître lui fait réciter en entier *Le Marchand de Venise*.

C'est bien le 20 septembre (et non le 21 comme l'indique par erreur le registre de la mairie) 1916 que naît à Saint-Etienne ce fils d'un contrôleur des Forges de Lyon, étant alors en service commandé pour le compte du contre-espionnage français à Berne. Pierre vouera toute sa vie une sorte de vénération à son père qui incarnait à ses yeux un royalisme aussi naturel qu'intransigent, plus naturel qu'à Maurras lui-même, venu assez tardivement à la conception monarchique par la seule vertu de son intelligence. Pour Boutang, le roi est à sa patrie ce que son père est à sa famille.

Le petit Pierre apprend donc à lire dans *L'Action française*, dont il s'empare chaque soir pour la déchiffrer. Et c'est ainsi que peu à peu il entre dans la pensée de Charles Maurras, en qui son père voit l'homme qui seul pourra assurer la régénération d'une France tant mise à mal par la Révolution. Il n'en prendra pas moins ses distances ultérieurement, tout en restant fidèle sur l'essentiel.

Bagarreur, indiscipliné, passionné par les lectures du *Corps glorieux ou vertu de la perfection*², puis de Platon, Dante, Kierkegaard, et bien d'autres par la suite, de tous les horizons, il fait ses humanités au Lycée Fauriel de Saint-Etienne, puis au Lycée du Parc à Lyon où il fait notamment la connaissance de Louis Althusser. En khâgne (les deux années de préparation à l'École normale supérieure) son maître,

admiré, est Vladimir Jankélévitch qui le sensibilise... à la musique, comme aussi plus tard Gabriel Marcel. Il nouera également des liens étroits avec le philosophe Jean Wahl à qui il évitera la déportation. Royaliste impénitent dans un entourage d'une gauche républicaine, plus ou moins athée, le voilà séduit par Spinoza et, inévitablement, par Nietzsche. Normalien en 1935, agrégé en 1939, il commence la rédaction de ses *Carnets* qui, bien qu'encore inédits, sont une source incontournable d'une pensée kaléidoscopique, 13 000 pages d'une écriture serrée et presque sans rature, dans lesquelles Giocanti a largement et heureusement puisé. On y suit Boutang dans ses lectures presque boulimiques : Shakespeare, T.S. Eliot, saint Thomas, Leibnitz, Kant, Heidegger... Il faut relever ici la capacité extraordinaire de Boutang de faire sienne en quelque sorte la pensée de tout écrit, de tout discours dont l'intelligence le frappe, sans pour autant que son sens critique lui fasse défaut.

C'est à Normale qu'il fait la connaissance de Marie-Claire Canque, normalienne et elle aussi agrégée en 1939, carrément de gauche. Il l'épousera enceinte en 1936 et vivra avec elle un mariage dont la solidité fondée sur l'engagement religieux a eu raison d'innombrables frasques, « des maux moindres que le serait l'oubli du sacrement du mariage ». C'est dans ce temps-là qu'il s'approche personnellement de Maurras pour en devenir un disciple féal, sur tous les plans, antisémitisme antidreyfusard compris. Nous sommes à la veille de la guerre. *L'Action française* multiplie les avertissements, vitupérant dans un style brillant tout à la fois la démocratie des partis, source de tous les maux, les juifs, les francs-maçons, etc.

Dès octobre 1940, il est professeur au lycée Blaise-Pascal de Clermont-Ferrand où il lance avec ses amis royalistes un Cercle Charles Péguy en même temps qu'il collabore activement à *L'Action française*. Et voilà que, déçu par le « maréchalisme attentiste » et malgré les objections répétées du maître Maurras, Boutang quitte la France pour le Maroc, espérant contribuer aux opérations du débarquement avec Jean Rigault, un nationaliste monarchiste qui se met au service de ceux qui envisagent la reprise de la lutte contre l'Allemagne à partir de l'Afrique du Nord et avec l'appui des Alliés, et qui par ailleurs a été séduit par la plume de Boutang dans *L'Action Française*.

Commence alors la longue aventure de l'Afrique du Nord où s'affrontent, s'entendent, s'aiment, se haïssent, se réconcilient et se font tuer, officiers et diplomates américains, anglais et français, ces derniers offrant une constellation de pétainistes endurcis, de pétainistes-gaullistes, de gaullistes-royalistes, de républicains patriotes et même de communistes. Boutang finira par se rallier à de Gaulle, c'est-à-dire à la république et bien tardivement. Mais que fait-il au Maroc ? Giocanti : « Boutang a maintenu le silence sur ses activités au Maroc et en Algérie, ne rapportant que des éléments généraux, parfois laconiques, d'autres fois contradictoires. On peut être sûr qu'il tente de jouer un rôle, tant auprès du comte de Paris qu'auprès de Jean Rigault, et qu'il vou-

drait profiter de l'évolution politique créée par ce dernier en Afrique du Nord pour faire entrer en scène le Prince. » Las ! C'était compter sans de Gaulle – quand bien même celui-ci a eu affiché ses sympathies pour celui-là – qui a fini, comme on sait, par obtenir les pleins pouvoirs après l'élimination du général Giraud, ce « grand seigneur » tant admiré par Boutang. Cette admiration et son royalisme lui valent d'être écarté de l'Université jusqu'au 12 avril 1967. On en reparlera.

Notre philosophe revient en France en 1945. Interdit d'enseignement, vivant plus ou moins au crochet de sa femme qui restera un temps comme professeur de lycée à Rabat, il se lance dans le journalisme, donne des textes brillants à maintes revues, mais, dès 1947, à *Aspects de la France* surtout – qui a succédé à *L'Action française* ; il en devient rapidement l'éditorialiste principal. Hyperactif, il contribue régulièrement, sous un pseudonyme, au *Bulletin de Paris* et se lie avec Nimier, Jules Supervielle, Benoît Chantre, et surtout Gustave Thibon, tout en restant attaché à l'ami de toujours qu'est Gabriel Marcel. Mais il écrit aussi un *Commentaire sur quarante-neuf dizains de la Dédie*, de Maurice Scève, poète qui le fascine depuis sa jeunesse. Il traduit T.S. Eliot, W. Blake, *l'Apologie de Socrate*, le *Banquet* de Platon, travaille à sa thèse, démolit J.-P. Sartre, publie entre autres *Maurras, la destinée et l'œuvre* (qui lui vaut un hommage d'Emmanuel Levinas) et bien d'autres ouvrages toujours marqués par une intelligence supérieure et une sorte de génie de la poésie. Il donne des conférences un peu partout, notamment à Lausanne où il est l'invité de la Ligue vaudoise ; son chef, Marcel Regamey, lui consacre l'éditorial de *La Nation* du 30 octobre 1964. Sa position à l'égard des institutions, comme à l'égard des hommes au pouvoir, est toujours inspirée par le sens du bien commun tel que le définit Maurras. Il soutiendra le Général de Gaulle, en qui il voit celui auquel succédera le comte de Paris à la présidence de la République. Cependant il ne soutiendra pas Mgr Lefebvre, bien qu'il eût toujours préféré la messe en latin.

Mais sa « révolution » la plus remarquable, celle que l'on n'attendait pas de ce maurrassien fidèle, c'est non seulement l'abandon de toute forme d'antisémitisme, y compris « d'Etat », mais aussi le rapprochement avec les intellectuels juifs, avec la pensée juive. C'est ainsi qu'en 1967, alors qu'il vient de réintégrer le monde universitaire, grâce à M. Pompidou, il doit affronter pour sa première leçon au Lycée Turgot une bande de lycéens dont la plupart sont issus de parents rescapés de la Shoah. Il va se faire écharper (pensent ou espèrent ses supérieurs). Laissons la parole à Giocanti : « A la première séance, Boutang explique aux élèves médusés un conte hassidique de Martin Buber, et met en relation le jeune de Kippour et la baleine de Jonas... Le voyage avait déjà commencé, note Michel Herszkowicz Bar Zvi, l'un de ses élèves. » Il fut d'ailleurs le seul professeur à assurer ses cours au Lycée Turgot pendant les événements de mai 1968. Bar Zvi, qui deviendra professeur de philoso-

phie à l'Université de Tel-Aviv, restera un familier des Boutang. Il leur rendra visite jusqu'à Collobrières, petite ville du massif des Maures où Boutang a acheté une maisonnette, *Le Loup blanc*, sans eau ni électricité, au pied du col de Babaou³. En 1967, au moment de la guerre des Six Jours, il prend fait et cause pour l'Etat d'Israël ; *La Nation française* publie six articles écrits avec un tel feu qu'ils seront réimprimés en 2011, sous le titre *La guerre des Six Jours*, avec une postface du même Bar Zvi.

Ultérieurement il sera nommé maître de conférences à l'Université de Brest, puis en 1976 professeur de métaphysique à la Sorbonne, ce qui ne sera pas sans provoquer une levée de boucliers de quelques intellectuels à la mode, du genre Derrida, Luc Ferry, etc. La presse s'empare de l'affaire, mais ni *L'Humanité* ni *Le Figaro* ne soutiennent les protestataires. André Frossard écrit dans *Le Figaro* : « Un philosophe monarchiste est une rareté en France... Peut-être n'y en aura-t-il plus jamais d'autre sous la calotte des cieux. Et nous laisserions perdre son discours ! » François Mitterrand met fin à la polémique dans le journal du parti socialiste, *L'Unité*. Le même style étincelant qui avait galvanisé les turbulents élèves du Lycée Turgot réduit au silence les gauchistes qui avaient annoncé qu'ils ne laisseraient pas parler le professeur à sa première leçon en Sorbonne.

Il enseigne à la Sorbonne jusqu'en 1984, poursuivant son séminaire à son domicile, à Saint-Germain-en-Laye.

Pierre Boutang n'était pas à proprement parler un créateur. Sa philosophie était directement inspirée de Platon, Aristote et saint Thomas d'Aquin, avec quelques emprunts à Heidegger, Rousseau et... Jean de la Fontaine. Aucun de ses enfants n'a poursuivi son œuvre, mais celui d'entre eux qu'il a quelque peu influencé sans du tout en faire son disciple, Pierre-André, illustre animateur de la chaîne Arte, a consacré avec l'aide de Benoît Chantre un remarquable DVD à René Girard.

Au printemps 1998, à la suite d'un AVC et d'une chute dans l'escalier, il doit être admis à l'hôpital de Saint-Germain-en-Laye, lui qui n'a jamais consulté de médecin depuis son service militaire. C'est là que lui rend visite le prince Jean, petit-fils du comte de Paris, qui fut son étudiant en Sorbonne. A la suggestion de Giocanti qui est là aussi, le Prince lui lit deux des fables qu'il préfère.

Il s'éteint le matin du 27 juin 1998.

Daniel Laufer

La Nation

Rédaction

Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier
CP 6724 1002 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)

Fax 021 312 67 14

courrier@ligue-vaudoise.ch

www.ligue-vaudoise.ch

IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges

¹ Stéphane Giocanti, *Pierre Boutang*, Flammarion, Les grandes Biographies, 2016, 457 p. Il existait déjà une biographie de Boutang, due à Jérôme Besnard, passée inaperçue, Muller, 2012, 156 p.

² Charles Maurras « Œuvres capitales I – Les Vergers sur la mer – Corps glorieux ou vertu de la perfection » in *Les retours à l'attique*, pp. 271 & ss., Flammarion, 1954.

³ Le soussigné, qui a passé maintes fois à pied, à vélo, à moto et en auto, devant cet étrange repaire, regrette beaucoup de ne s'y être pas arrêté.

Via Sicura et ses excès

Depuis le 1^{er} janvier 2013, un ensemble de règles de la circulation routière nommé Via Sicura entre progressivement en vigueur. Ce programme d'action de la Confédération vise à renforcer la sécurité routière par le biais d'actions réparties dans trois domaines: la sensibilisation de la population, le comportement des usagers de la route et la sécurité des véhicules et de l'infrastructure routière.

Sur le plan législatif, certaines mesures sont déjà entrées en vigueur: l'interdiction de communiquer l'emplacement d'un radar au public ou de faire payer un tel service – l'usage privé de cette information est à relativiser avec l'avènement des réseaux sociaux –, l'usage diurne obligatoire des feux ou l'interdiction absolue de l'alcool pour certaines catégories de personnes. La dernière mesure phare de Via Sicura, en vigueur depuis 2013, est le délit de chauffard. Il s'agit indéniablement de la mesure ayant fait couler le plus d'encre.

Si le délit de chauffard fait autant parler de lui, c'est qu'il n'est pas sans poser de problèmes. La nouvelle norme de Via Sicura punit mécaniquement toute personne dépassant certains seuils de vitesse prévus dans la loi¹. Une telle disposition est problématique à plusieurs niveaux. Au niveau juridique, elle instaure une présomption irréfutable par son application systématique. Ce mécanisme automatique est contraire

au principe de la présomption d'innocence qui prévaut en droit pénal.

Le problème majeur de cette infraction réside toutefois dans sa peine: le délit de chauffard punit d'au minimum un an et jusqu'à quatre ans de peine privative de liberté l'auteur de ce crime. La lourdeur de la peine ne peut que choquer face à l'ensemble de l'ordre juridique suisse où les peines sont plutôt clémentes. Les inconvénients des peines privatives de liberté liés à la resocialisation de l'individu et le coût social qu'elles engendrent sont connus. Se justifient-ils pour des cas de «chauffards»?

Le but de Via Sicura est de baisser le nombre de morts et de blessés sur la route. Le délit de chauffard devrait y contribuer par le caractère préventif de sa peine. Pourtant, il est connu que la relation de l'effet dissuasif de la sanction et sa sévérité ne sont pas linéaires. Les peines d'une grande sévérité n'intimident pas nécessairement davantage que des peines plus douces. Elles doivent s'accompagner de l'acceptation sociale de la proportionnalité de la sanction, cette proportionnalité n'étant pas respectée pour le délit de chauffard.

On remarque en outre depuis 2002 une forte baisse du nombre de décès sur la route. Cette baisse est due à la mise en place de certaines actions de sécurité routière et à l'amélioration technologique des voitures. Même s'il est encore trop tôt pour se prononcer sur l'effet de cette disposition, en regardant les

chiffres, on constate entre 2014 et 2015 une hausse du nombre de décès sur la route, alors que le nombre de retraits de permis explosait tout comme le nombre de condamnations pénales pour violations graves des règles de la circulation routière. Ces constatations peuvent légitimement nous faire douter de l'adéquation entre la norme et son but.

Courant 2016 et en 2017 entreront en vigueur les dernières mesures du paquet Via Sicura. Il s'agira notamment de cours de formation complémentaires pour les conducteurs fautifs, de l'utilisation d'enregistreurs de données pour les conducteurs coupables d'excès de vitesse («boîte noire»), et d'éthylomètres anti-démarrage pour les personnes dont le permis a été retiré suite à une conduite en état d'ébriété. Ces dispositions changent de la logique que nous connaissons. Elles soumettent à de nouvelles règles les personnes ayant déjà

commis une infraction. Dans la même logique, on rendrait obligatoires les feux nocturnes seulement pour les personnes préalablement accidentées de nuit.

Suite à l'instauration du délit de chauffard, beaucoup de personnes ont considéré comme disproportionnés la peine et le retrait de permis qui lui est lié. Cette indignation s'est concrétisée par une initiative populaire nommée «Stop aux excès de Via Sicura (Pour un régime de sanctions juste et proportionné)» qui s'attaque en particulier aux peines privatives de liberté et aux confiscations de véhicule. Cette initiative dont la récolte des signatures a commencé au mois de mai est soutenue par différentes associations de la route. *La Nation* suit le dossier et vous invite à signer l'initiative. L'encartage suivra!

Kévin Belet

¹ Art 90 al. 4 de la loi fédérale sur la circulation routière (LCR).

Socialisme fédéral contre socialisme cantonal

Le Parti socialiste suisse, entraîné par ses élus fédéraux, veut lancer un référendum contre la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III). Les ministres socialistes des gouvernements cantonaux, eux, sont manifestement beaucoup moins empressés de contester cette réforme.

Pour mémoire, la RIE III constitue une réponse à l'évolution des normes internationales, qui interdisent désormais d'accorder des statuts fiscaux privilégiés à des entreprises établies en Suisse mais réalisant l'essentiel de leurs revenus à l'étranger. Ce système d'imposition privilégiée a été pratiqué jusqu'ici dans plusieurs cantons, en particulier romands, où il a permis d'attirer de nombreuses entreprises étrangères. Abolir cette pratique sans contrepartie reviendrait à pousser la plupart de ces entreprises à émigrer sous d'autres cieux plus cléments. Pour éviter de perdre ainsi inutilement de nombreux emplois et des recettes fiscales abondantes, la Suisse et les cantons concernés se sont donc employés à redéfinir certaines formes d'imposition, de manière à rester attractifs

pour les entreprises étrangères tout en respectant les normes internationales. On se souvient que, dans le Canton de Vaud, la réforme RIE III-VD, énergiquement soutenue par le conseiller d'Etat socialiste Pierre-Yves Maillard, a été acceptée en votation populaire au mois de mars. C'est aujourd'hui le volet fédéral de la RIE III qui est attaqué par référendum.

On constate ainsi que cette réforme utile à la préservation des intérêts économiques de la Suisse est combattue par les élus socialistes qui siègent dans les instances fédérales – et probablement aussi par ceux des exécutifs des grandes villes –, tandis qu'elle est soutenue par leurs collègues de parti occupant des responsabilités dans les cantons.

Faut-il y voir un effet de la différence entre les communautés essentielles, où les politiciens sont véritablement confrontés aux conséquences de leurs décisions, et les niveaux de pouvoir abstraits et superficiels, où parades médiatiques et postures morales suffisent à tenir lieu de programme?

P.-G. B.

Juvenilia CXXVI

Hakim, qui croit au progrès, m'a expliqué la supériorité de la religion musulmane sur les autres religions monothéistes par des considérations chronologiques: le judaïsme en serait la version primitive, améliorée ensuite par le christianisme, de telle sorte que l'Islam se profilerait comme l'aboutissement indépassable de la révélation divine. Voilà. En somme, c'est comme les automobiles: les Lamborghini vont mieux que les De Dion Bouton. Mais n'ironisons pas, son interprétation a au moins le mérite d'être inclusive et respectueuse des ancêtres inachevés.

L'autre jour, avant d'entrer en classe, Hakim et Manon se livrent à de menues agaceries réciproques, qui sont surtout des manœuvres de séduction maladroites. On dirait des oursons chamailleurs qui amusent les visiteurs d'un zoo. Un coup de patte bien ajusté de Manon offusque le garçon qui vient glapissant

pour obtenir protection et vengeance auprès de moi.

(«Vous devez bien ça à votre élève préféré!») Je fais semblant de n'y rien comprendre et demande à Manon si elle a besoin que je la délivre des assauts de l'importun. Hakim crie à l'injustice, envahit la salle encore vide en bondissant entre les tables comme un sapajou enragé. Arrivé à sa place, il saisit le foulard de sa voisine, s'enturbanne hâtivement et hurle:

– Puisque c'est ainsi, je me radicalise!

A l'éclat de rire de ses camarades, il répond par un sourire appuyé et complice, parce qu'il n'est pas de l'espèce des pince-sans-rire, et qu'il est plutôt fier de son effet.

Nous avons la chance de vivre dans un pays où l'on peut plaisanter sur un sujet qui déchire nos voisins. Pour combien de temps encore?

J.-B. Rochat

On nous écrit

M. le Rédacteur,

Dans *La Nation* du 10 juin dernier, M. Klunge propose justement et simplement l'adoption du quotient familial, tel qu'il est pratiqué dans le Canton de Vaud, aussi pour l'impôt fédéral direct pour éviter la discrimination des couples mariés en comparaison des concubins en matière d'impôt sur le revenu.

Cette discrimination existe aussi en matière d'impôt vaudois sur la fortune, en violation d'un arrêt du Tribunal fédéral de 1984. En effet, le quotient familial n'est appliqué dans le Canton de Vaud que pour l'impôt sur le revenu, mais pas pour celui sur la fortune.

Dans *Le Temps* du 23.3.2016, M. Petitpierre a démontré le caractère confiscatoire de l'impôt sur la fortune pour les épargnants vaudois. En effet, le taux marginal d'imposition sur la fortune est de 0,8% dès CHF 670'000 de fortune imposable à Lausanne, l'un des plus élevés de Suisse. Avec des taux d'intérêts souvent à zéro, le canton de Vaud encaisse des impôts sur une fortune qui n'a plus de rendement pour les payer.

Par ailleurs, dans *Le Temps* du 2.5.2016, des patrons ont expliqué le caractère pénalisant de cet impôt pour les PME.

De plus, le fisc vaudois discrimine les couples mariés et en partenariat enregistré en favorisant les concubins en violation d'un arrêt du Tribunal fédéral de 1984. A titre illustratif, si deux contribuables vivant seuls à Lausanne (célibataires, veufs, séparés ou divorcés) décident de se marier ou de vivre en partenariat enregistré et si leur fortune est de CHF 89'000 chacun avant le mariage, ils payent cha-

cun CHF 145.25 d'impôt sur la fortune, soit au total CHF 290.50. Après leur mariage, ils sont imposés ensemble sur leur fortune totale de CHF 178'000 et doivent donc payer CHF 515.10 d'impôt sur la fortune. Plus de CHF 224.60 ou 77,3%! Cette augmentation de l'impôt par le mariage est un record d'injustice fiscale qui n'émeut pas la majorité de la classe politique vaudoise. Dans d'autres situations avec des fortunes plus élevées, cette pénalisation par le mariage peut s'élever à environ CHF 1'450 par année pour un couple vaudois, sur l'impôt sur la fortune. Les couples de condition modeste et de la classe moyenne sont proportionnellement les plus affectés. Il serait simple de corriger cette injustice en adoptant le système vaudois du quotient familial déjà utilisé en matière d'impôt sur le revenu aussi pour l'impôt sur la fortune.

Le Canton de Vaud a prévu d'encaisser CHF 546'600'000 d'impôt sur la fortune en 2016. La réduction de sa dette et des taux d'intérêts ont permis de substantielles économies de charges financières qui ont passé de CHF 316'000'000 en 2000 à CHF 2'000'000 en 2015 pour le Canton de Vaud. Ce ne serait que justice d'en faire bénéficier les contribuables par une baisse du taux d'imposition sur la fortune. En effet, ils ont largement contribué à cette baisse des dépenses cantonales par leurs impôts payés et la baisse du revenu de leur épargne. Une réduction de moitié de ce taux est possible. Une profonde réforme de l'impôt sur la fortune est prioritaire pour l'adapter aux réalités économiques du XXI^e siècle et en supprimant ces aspects confiscatoire et discriminatoire.

Jean-Marc Panchaud

Grandes heures de l'histoire vaudoise

4^e soirée

La dernière soirée consacrée à l'histoire vaudoise vue au travers de quelques-uns de ses grands protagonistes a eu lieu le 9 juin, devant une salle bien revêtue, comme à l'accoutumée, sous la présidence d'Antoine Rochat, l'une des chevilles ouvrières du beau volume *Histoire vaudoise* publié conjointement par la Bibliothèque historique vaudoise et les Editions Infolio.

Le premier orateur, Olivier Meuwly, présenta la figure d'Henri Druey. De milieu modeste, ce pragmatique fit son droit, puis élargit sa formation par des séjours en Allemagne (où il suivit les cours de Hegel), puis à Paris et à Londres. Son contact direct avec la philosophie allemande forma sa pensée politique. D'autre part, il suivit la formation du nouveau Canton de Vaud, dont la souveraineté était menacée durant les premières années du XIX^e siècle. Mais le nouvel Etat se construit sur la religion réformée et sur son armée cantonale; ses droits sont relativement démocratiques.

Druey est élu au Grand Conseil en 1828, au Conseil d'Etat en 1830. Il représente l'aile gauche, souvent en opposition avec ses collègues libéraux. Pour lui, le détenteur ultime du pouvoir est le peuple: il croit en la souveraineté populaire, guidée par la puissance divine. Sa conviction est sincère, sa foi en Dieu solide. Le peuple, pour lui, est avant tout celui des campagnes, non celui des élites urbaines. D'autre part, il constate la faiblesse de la Confédération en tant que pays, dans le concert alors fort dissonant des nations européennes. A l'époque, libéraux et radicaux se disputaient sur le rôle de l'Etat et sur l'autonomie législative des cantons. L'aile gauche du parti libéral, souhaitant un Etat central plus fort, formera par la suite le parti radical. Mais de 1832 à 1845, les tentatives de nouvelle Constitution fédérale n'aboutissent pas à un résultat tangible. Les cantons catholiques et conservateurs résistent aux cantons réformés et libéraux, et les tensions sont

vives dans les cantons mixtes, comme Argovie ou Genève dans le second camp, ou le Tessin dans le premier; dans le canton de Vaud, entre les partisans d'une Eglise d'Etat, héritée de la période bernoise, et les «réveillés» ou méthodistes, qui formeront en 1847 l'Eglise libre.

Druey peut s'appuyer sur des personnalités fortes comme Louis-Henri Delarageaz ou Charles Veillon. Lecteur de Proudhon, le théoricien du socialisme, des utopistes et des anarchistes français, il s'inspira de leurs écrits pour imaginer un Conseil fédéral fort et une seule Chambre représentant le peuple; il défend la démocratie directe, la progressivité de l'impôt, le droit au travail, la liberté d'association et de presse.

Comme la majorité libérale excluait, malgré la pression populaire, la contrainte contre Lucerne dans l'affaire des Jésuites, Druey et les siens obligent les autorités à démissionner; les radicaux remplacent les libéraux: les Jésuites seront chassés du territoire suisse à la suite du Sonderbund. La Révolution de 1845 se passe sans effusion de sang, et elle réussit. Mais en automne, les deux tiers des pasteurs sont démis de leurs fonctions, car ils refusent de lire l'injonction des nouvelles autorités d'approuver la nouvelle constitution vaudoise. L'Académie est décimée.

Contraint d'accepter une élection au Conseil fédéral en 1848, Druey dut se ranger à l'idée du bicamérisme, sur le modèle des Etats-Unis. Seul pays d'Europe à réussir sa mue en 1848, la Suisse est détestée des puissances voisines, d'autant plus qu'elle accueillera presque tous les révolutionnaires et anarchistes qu'elles chassaient. Druey siégera au Conseil fédéral jusqu'à sa mort en 1855.

* * *

Le dernier exposé de la série a été présenté par Roger Francillon, l'un des coordinateurs des *Œuvres complètes* de

Ramuz chez Slatkine (29 vol.). Il parle avec fougue de «C. F. Ramuz en son temps». *Le petit Village*, la première œuvre de l'écrivain, refusée à Lausanne, est éditée à Genève, l'année du centenaire du Canton de Vaud. Dans son milieu de commerçants liés à la campagne, sa vocation est mal perçue. Durant son premier séjour parisien, il ne fréquente pas les milieux littéraires, mais revient avec un roman resté inédit, *Jean-Daniel Crausaz*, premier portrait de l'artiste, avant *Aimé Pache, peintre vaudois*. De retour à Paris en 1904, il rencontre Edouard Rod, qui l'encouragera, et écrit dans les journaux vaudois et genevois pour gagner sa vie. Puis c'est le grand succès des *Circonstances de la vie*, nommé pour le Goncourt et déjà attaqué pour la liberté prise avec la langue. La découverte du Valais influence dès lors sa vision du monde et de l'homme, petit être au milieu des forces verticales, et son identité vaudoise, ni suisse, ni française, s'affirme dans *Samuel Belet*.

Le premier Cahier Vaudois, *Raison d'être*, est un manifeste artistique qui trouvera son pendant dans *La jeune peinture romande présentée aux Zurichois*, de Paul Budry, qui annonce «un ferment à faire sauter le sec intellect que des baillis, des pasteurs et des pé-

dagogues ont acclimaté de force sur nos coteaux égéens». Ramuz renonce alors aux romans explicatifs et met au point un nouveau ton, et une syntaxe brisée qu'il doit à sa collaboration avec Stravinsky. Sa langue, qui refuse totalement l'académisme, est une langue «fabriquée», qui doit rendre proches les sensations, la réalité des choses et des sentiments. Il l'a obtenue au prix d'un travail acharné, quotidien, méthodique.

Si les années 1914-1924 sont difficiles pour l'écrivain, la suite verra une amélioration grâce à la fidélité de son éditeur Grasset et de son mécène -H.-L. Mermod, grâce aussi au soutien de plusieurs hommes de lettres parisiens, au Prix romand qui lui permettra d'acquiescer La Muette, enfin au Grand Prix Schiller, en 1936, où il affronte toute l'officialité en déclarant: «Comment parler de la Suisse, un pays qui n'existe pas?» En 1938, il est reçu en grande pompe à Paris où, malgré l'absence du chargé culturel de la Suisse, il prononce *Une province qui n'en est pas une*: il est resté le rebelle vaudois! Cette identité, il l'affirme aussi dans les préfaces qu'il donne à *l'Histoire du Pays de Vaud* de Richard Paquier ou au *Canton de Vaud* de Juste Olivier.

Remercions une dernière fois les organisateurs de ce cycle passionnant, l'Université populaire de Lausanne et la Fondation Marcel Regamey.

Yves Gerhard



Haro sur les piétons, place aux champignons!

Petit problème de logique: sachant que certains bus arrivent sur une place de la ville par le nord-ouest et repartent par le nord-est, et que les autres arrivent par le nord-est et repartent par le nord-ouest, où et comment disposer les arrêts? Réponse A: discrètement au nord de la place, pour laisser le reste de l'espace aux piétons et aux enfants. Réponse B: répartis du nord au sud sur presque toute la longueur et sur toute la largeur de la place, sous la forme de monstrueux champignons sombres et parallélépipédiques, afin qu'aucun habitant ne puisse plus porter son regard où que ce soit sans contempler avec crainte et respect ces Kaaba du dieu Transport-public, ni ne puisse se tenir ni cheminer où que ce soit pendant plus de deux minutes et demie sans devoir s'écarter avec crainte et respect devant ses divines bêtaillères.

LE COIN DU RONCHON

La réponse B, choisie sans hésitation par les autorités de la capitale vaudoise pour réaménager la place de la Sallaz, est fondée sur la religion du «vivre ensemble» (de gré ou de force). Auparavant, les piétons disposaient

d'espaces réservés et protégés, où ils pouvaient déambuler en toute quiétude; on appelait ça des «trottoirs». Désormais, ils doivent apprendre à «vivre avec». Pas avec les voitures, bien sûr, qui ont été chassées conformément au dogme dominant, mais avec tout le reste: paumés et camés, icônes de l'évolution sociale; marchands de came et djihadistes, icônes du multiculturalisme; cyclistes météoriques et orgueilleux, seules icônes reconnues de la mobilité douce; et maintenant les autocars et les autobus, icônes des déplacements de promiscuité. Les trolleybus surtout, grâce auxquels cette vaste surface striée de béton et de goudron se trouve esthétiquement surmontée par une épaisse et inextricable toile de câbles électriques et de câbles porteurs desservant chacune des sinistres russules noires.

Cette idyllique place *non piétonne*, dont la laideur a tout de même réussi à «enthousiasmer» un professeur de «théorie de l'architecture» de l'EPFL, vient d'être inaugurée en grande pompe et à grand renfort d'animations festives. Une inauguration moins extravagante toutefois et peut-être aussi moins onéreuse que pour le tunnel du Saint-Gothard, autre ouvrage réservé aux transports publics et déconseillé aux promeneurs.

Réabonnez-vous!

(Si vous ne l'avez pas déjà fait en 2016)

Inlassablement depuis plusieurs générations ou depuis quelques jours – peut-être même pour la première fois – vous lisez notre journal. Inféodé à aucun autre idéal que la défense du Pays de Vaud; n'ayant jamais soutenu de quelconque candidat à une élection; farouchement fédéraliste; c'est au sens propre que *La Nation* est un journal politique. Il ne sort que pour la polis, cette communauté qui nous a vu naître, garantissant notre liberté au quotidien. *La Nation* mène le débat d'idées, croise le fer parfois, dénonce des erreurs si nécessaire. Elle sait aussi rendre les honneurs à ceux qui les méritent, fussent-ils parfois des adversaires. Ne sommes-nous pas tous Vaudois?

Il se peut que, par impossible, vous n'avez pas encore payé votre

abonnement 2016. Celui-ci coûte CHF 77.– (CHF 33.– pour les gymnasiens, apprentis et étudiants). Vous trouverez ci-joint un bulletin de versement. Il vous permettra de régler cette somme si cela devait être nécessaire.

Nous serions également très honorés par une largesse de votre part. Certains de nos lecteurs ont des moyens modestes. Un don est un moyen de leur permettre la lecture de ce journal. La caisse de *La Nation* soutient également nos campagnes politiques, encartages, publications diverses. En bref, lire *La Nation*, c'est stimuler le Pays et combattre pour son bien commun.

La Rédaction